

Conférence de presse sur la légalité des bois au Cameroun

Salle de conférence de SNV – Cameroun

Rodrigue Ngonzo, Chargé de programmes - FODER

Mesdames messieurs,

Chers journalistes, collègues et compatriotes,

En 1994, soit 2 années seulement après le Sommet de Rio de Janeiro sur le Développement durable, le Cameroun était le premier pays d'Afrique à orienter sa politique et sa législation forestière en vue de la gestion durable et participative des forêts et des ressources associés aux forêts. La toute première exigence des standards de gestion durable est la conformité aux législations applicables, c'est à dire le respect strict des réglementations en vigueur, lesquels comportent des instruments juridiques mis en place par les institutions publiques nationales et les instruments juridiques internationaux dûment ratifiés par notre chère République. Il y a donc exactement 22 ans que la gestion durable et participative fait son chemin au Cameroun. Il n'est donc pas trop tôt ni trop tard de s'interroger sur les résultats obtenus de la mise en œuvre des politiques et législations forestières.

Comme pour confirmer sa détermination pour l'application des lois, le Cameroun signait avec l'UE un Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application des législations forestières, la gouvernance et le commerce du bois et des produits dérivés, en abrégé Anglais « FLEGT ». Cet accord a pour ossature un système de vérification de la légalité des bois à mettre en place et est fondé sur un processus participatif de négociation et sa mise en oeuvre est inclusive.

La société civile contribue à la promotion de la légalité des bois, à gestion durable et participative des forêts, ainsi qu'aux efforts d'amélioration de la gouvernance forestière. En 2015, des organisations de la société civile camerounaise ont développé et mis en place un **Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (le SNOIE) qui est l'ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur la norme internationale (ISO 9001:2008) ainsi que sur les législations applicables et les stratégies nationales**. Il consiste à documenter et à

dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes.

Le SNOIE comporte plusieurs processus parmi lesquels la formation, l'observation, la communication et lobbying, la mobilisation et le management. Après son adoption en septembre 2015 par les parties prenantes au niveau national, et suite à la sélection et à la formation des organisations adhérentes, le SNOIE a été déployé dans les régions de l'Est et du Sud depuis en décembre 2015. En étant bien enraciné dans la constitution du Cameroun, la loi forestière, le code de l'environnement, et la loi sur liberté d'association, ainsi que sur des accords et directives régionales relatifs au contrôle forestier et à la participation, le SNOIE s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi et de la stratégie nationale de contrôle forestier et faunique.

Entre décembre 2015 et mars 2016, les organisations **PAPEL (Programme d'Appui à l'Elevage, et de préservation de la biodiversité autour des Aires Protégées du Cameroun)** basée à Messamena dans la région de l'Est, **CEDLA (Centre pour le Développement Local Alternatif)** basée à Kribi dans la région du Sud et FODER basée à Yaoundé, ont effectué 05 missions d'observation indépendante externe, suite au traitement d'une vingtaine de dénonciation émanant à la fois des communautés riveraines des sites d'exploitation forestière et des personnels employés par certaines entreprise d'exploitation forestière. Les équipes de PAPEL et CeDLA ont effectuée chacune une mission d'observation indépendante externe, respectivement dans les localités de ETCHU (Arrondissement de Messamena) et Bandevouri (arrondissement de Lokoundjé). FODER a effectué 03 missions d'OIE dans les arrondissements de Ngoyla (Haut-Nyong), Ngambé-Tikar (Mbam et Kim) et Ngweï (Sanaga Maritime).

Je saisis cette occasion pour féliciter et encourager le patriotisme des dénonciateurs et des observateurs ces personnes qui prennent d'importants risques pour accomplir un devoir citoyen, celui de protéger notre héritage forestier.

05 rapports de missions ont donc été soumis sous sceaux de confidentialité, au Ministre des Forêts et de la Faune compétent en matière de qualification et de répression des infractions forestières.

Les principales illégalités relevées aux cours de ses missions sont :

- L'exploitation non autorisée dans le domaine forestier national (matérialisée par le non marquage des souches d'arbres abattues dans le domaine forestier national et la présence des billes bois non marquées dans des parcs à bois situé dans le DFN) ;
- L'exploitation des bois au-delà des limites du titre (matérialisée par la découverte des pistes de débardage et des souches d'arbres abattues au-delà des limites d'un titre);
- Le non respect des normes d'intervention en milieu forestier (matérialisée par l'obstruction des cours d'eau et l'abattage à moins de 30m sur les berges des plans d'eau).

Les différents rapports de mission indiquent également un intérêt élevé des exploitants pour certaines essences forestières : **le Tali, l'Ekop Beli, l'Ayous et le Fraké.**

Les résultats de ces missions d'OIE confirment la véracité, la prévalence et l'actualité des pratiques illégales dans la conduite des opérations d'exploitation forestière sur le territoire national.

Ces cas auraient déclenché des missions de contrôle de la BNC (la Brigade Nationale des contrôles forestiers et fauniques du Ministère des Forêts et de la Faune). L'équipe de FODER (qui assure la coordination du SNOIE) a été invité à prendre part aux missions de contrôle dans les arrondissements de Ngambé-Tikar et Ngweï.

Seul le rapport de la mission effectué dans l'arrondissement de NGWEI, où la société *Grandes Scierie d'Edéa* serait responsable de l'abattage d'arbres au-delà des limites de son permis et de l'exploitation forestière non autorisée dans le domaine national a à ce jour fait l'objet d'une communication des mesures prises suite au rapport et des résultats de mission de contrôle. Le cas de l'arrondissement de NGWEI devenu un berceau de l'illégalité forestière, a également été documenté par certains médias (tels que le Quotidien de l'Economie n°0938, Magic FM et Equinoxe TV). En effet, par sa lettre n°1391/L/MINFOF/CAB/BNC/CB du 01 avril 2016, le Ministre des Forêts et de la Faune, nous a tenu informé de l'ouverture d'un contentieux contre la société *Grande Scierie d'Edéa* suite à une mission de contrôle effectuée dans la zone et à laquelle 02 observateurs du SNOIE avaient conviés.

C'est la première fois que le Ministère des Forêts et de la Faune communique de la sorte sur les mesures prises suite à un rapport d'observation

indépendante externe et sur les résultats d'une mission de contrôle basée sur les résultats de l'OIE. Nous tenons féliciter l'esprit d'ouverture et la réactivité du Ministre NGOLE ELVIS NGWESSE sur ce cas. Nous soutenons et encourageons le Ministre à communiquer de manière systématique sur les mesures prises par son département suite aux dénonciations de diverses formes reçues tant des citoyens que des organisations nationales et internationales. Cette réaction témoigne par ailleurs du professionnalisme avec lequel les organisations de la société civile observe l'exploitation des ressources forestières dans le cadre du SNOIE, avec pour seul but de renforcer l'application de la loi et l'état de droit dans le secteur forestier.

Les 05 rapports de mission sont désormais publics et disponible en téléchargement libre sur le site internet www.oie-cameroun.org. Nous vous invitons à les exploiter pour vos prochains articles et reportages. En diffusant les observations et les recommandations de ces missions, vous contribuerez à renforcer l'application des lois, à protéger les forêts et à assurer le développement durable de notre cher et beau pays.

Depuis plus de 10 ans, l'association Forêts et Développement Rural (FODER) s'est mise au service de la protection des forêts et de la promotion des droits des communautés locales et autochtones dépendantes des forêts, des arbres et des ressources associées.

Merci de nous soutenir dans cette noble entreprise.